

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 70 (1990)
Heft: 3

Artikel: L'ECU, monnaie commune aujourd'hui, monnaie unique demain?
Autor: Lavigne, Lionel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ECU, monnaie commune aujourd'hui, monnaie unique demain ?

Lionel Lavigne,
Ernst et Young Conseil, Tassin la Demi Lune

Les débats en cours sur la création d'une banque centrale européenne et sur la relance de l'union politique, les bouleversements que ne manquera pas d'apporter la réunification de l'Allemagne au sein de la Communauté Economique Européenne constituent autant de témoignages de l'actualité du débat relatif à la monnaie européenne unique, aujourd'hui incarnée par l'ECU.

La situation de l'ECU apparaît pourtant paradoxale. D'après une étude réalisée en 1989 auprès de chefs d'entreprises européens pour le compte de l'AUME (Association pour l'Union Monétaire de l'Europe), 83 % d'entre eux se déclaraient en faveur de l'utilisation de l'ECU mais 11 % seulement reconnaissaient avoir pris jusqu'alors des mesures concrètes dans leur entreprise pour en accroître l'utilisation.

De fait, si l'utilisation de l'ECU dans les opérations financières (emprunts obligataires notamment) peut être considérée comme un relatif succès aujourd'hui, l'utilisation de cette devise pour les opérations commerciales des entreprises européennes reste faible : en dehors de quelques groupes industriels et commerciaux dont certaines branches utilisent l'ECU pour leurs transactions réciproques, rares sont les achats et ventes libellés dans cette

devise, principalement du fait de l'absence de possibilités d'utilisation de l'ECU au niveau du consommateur final.

Le recours à plusieurs devises constitue pourtant un facteur de coût non négligeable

La Commission Européenne a, en effet, estimé que le coût des opérations de change liées à l'utilisation de plusieurs devises pour les échanges intra-communautaires s'élevait à un montant annuel minimal de 15 milliards d'ECUS pour les seules commissions bancaires ; à cela, il conviendrait d'ajouter les charges internes de fonctionnement supportées par les firmes elles-mêmes, charges évaluées à 0,4 % de la valeur ajoutée dégagée par les

transactions réalisées avec les autres pays de la CEE.

L'utilisation d'une monnaie commune, telle que l'ECU existe aujourd'hui, pourrait au contraire fortement contribuer à la réduction de ces coûts, mais des monnaies nationales resteraient encore nécessaires pour les règlements des salaires et les transactions domestiques.

Une monnaie unique, se substituant à toutes les devises nationales, apporterait à l'inverse des avantages considérables en réduisant les coûts de transaction et la gestion du risque de change.

Dans cette optique, l'ECU est actuellement l'un des candidats à un tel statut de monnaie européenne unique, mais il n'est pas le seul. Outre le fait qu'il s'agit déjà d'une véritable devise, utilisée et connue, son avantage majeur réside dans sa neutralité politique, qui rend acceptable son utilisation par tous les membres de la Communauté, ce que n'offrirait pas, ou très difficilement, le deutschmark ou le franc français.

Quels obstacles freinent encore aujourd'hui le développement de l'utilisation de l'ECU ?

En premier lieu, ainsi que l'indiquait le rapport Delors sur l'Union Economique et Monétaire (1989), de nombreux obstacles administratifs et légaux subsistent : tenue des comptes sociaux, calcul et règlement des impôts et taxes, libellé des actions et parts sociales, monnaie fiduciaire..., présentent un caractère fortement « national » à ce jour.

La levée de ces obstacles, pour indispensable qu'elle soit, n'est toutefois pas suffisante pour susciter une croissance rapide et spontanée de l'utilisation privée de l'ECU, dès lors que son utilisation ne constitue pas un avantage compétitif absolu, même dans un environnement administratif contraignant.

Suisse de Réassurances

Zurich, Téléphone 01 208 21 21, Téléx 0045 815 722 sre ch, Télécopieur 01 208 29 99



L'accord est de plus en plus important sur le fait que cette levée des obstacles administratifs doit être complétée par l'annonce claire et forte de la volonté politique de doter la Communauté Européenne d'une monnaie unique à l'horizon de 1997, annonce assortie de la présentation d'un calendrier précis de mesures concrètes.

Il est, en effet, parfaitement crédible d'envisager 1997 comme date d'entrée en vigueur de la monnaie unique européenne si un certain nombre d'actions nettes sont décidées au cours des prochains mois et mises en application au cours des prochaines années : l'annonce du Marché Unique Européen, qui doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 1993, n'a-t-elle en effet pas été faite en 1985 (« Livre Blanc Européen ») ?

Ainsi que l'indique avec précision notre étude « Une stratégie pour l'ECU », réalisée au premier trimestre 1990 pour le compte de l'AUME, les mesures permettant de faire disparaître les obstacles qui freinent aujourd'hui le développement de l'ECU privé peuvent être aisément définies et positionnées dans le temps :

- levée des obstacles liés à l'absence d'utilisation finale de l'ECU : utili-

sation de l'ECU pour le règlement des dépenses des administrations publiques européennes, développement des émissions publiques (dont les OAT en France), passation et règlement des marchés publics nationaux et européens, calcul et règlement des impôts et taxes, cotations des matières premières sur les places européennes...

- levée des obstacles liés au statut légal discriminatoire : octroi d'un pouvoir libératoire total à l'ECU, utilisation de l'ECU pour la tenue des comptes sociaux, les cotations boursières, les émissions de fonds propres...

- levée des obstacles liés à la liquidité : réduction importante des coûts de transaction sur les opérations de change contre ECU, simplification des coûts des financements privés en ECU, création d'une véritable banque centrale européenne...

Parallèlement, trois étapes géographiques sont envisageables pour leur application :

- réalisation d'une première étape d'union entre la Belgique, le Luxembourg, la Hollande, le Danemark et la

RFA, dans le cadre d'une « zone deutschmark » déjà largement existante,

- réalisation d'une deuxième étape avec l'adhésion de la France, deux ans après cette première étape, l'adhésion de l'Italie à ce stade posant des problèmes plus importants, nécessitant des ajustements structurels en profondeur,

- réalisation d'une troisième ultime étape avec la Grande-Bretagne, nécessitant l'adhésion préalable de celle-ci au Système Monétaire Européen.

*
**

Les différentes initiatives politiques qui ont eu lieu ces derniers mois (sommet européen de Dublin de juin 1990, conférences intergouvernementales sur l'union monétaire et sur l'union politique), permettront de mesurer la volonté des membres de la Communauté d'apporter une réponse politique claire à un problème politique que de simples mesures techniques ne peuvent plus aujourd'hui contribuer à résoudre efficacement. ■

Les entreprises suisses ont leur banque



Des opérations commerciales...

La Banque Franco-Allemande offre aux entreprises une gamme étendue de services sur mesure et personnalisés. Son dynamisme et son potentiel d'innovation lui permettent de proposer sans cesse de nouveaux produits : financements en francs et en devises, gestion de trésorerie informatisée, conseils et opérations de change (DM et autres devises), placements financiers (SICAV domestiques et internationales), rapprochements d'entreprises, introductions en Bourse (Second Marché et Cote Officielle).

...aux opérations financières

La vocation internationale de la Banque Franco-Allemande est aussi de plus en plus affirmée avec l'extension de son activité vers les entreprises françaises et de toutes origines, notamment suisses. La Banque Franco-Allemande, c'est la qualité du service et du contact d'une banque à taille humaine et la puissance de son actionnaire, la Westdeutsche Landesbank Girozentrale - WestLB - troisième groupe bancaire allemand.



Banque Franco-Allemande

Deutsch-Französische Bank
Groupe WestLB

15, avenue de Friedland 75008 PARIS - Tél. (1) 45 63 01 09 - Téléx : 650198 F